



COMMENT ACCOMPAGNER LES TPE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?

VOS INTERVENANTS



Vanessa
GODARD

*Responsable
Marketing &
Communication*



Hugues
FIEVRE

*Ingénieur
Conseil*



Stéphanie
AUPETIT

*Chargée de la gestion des
Programmes*



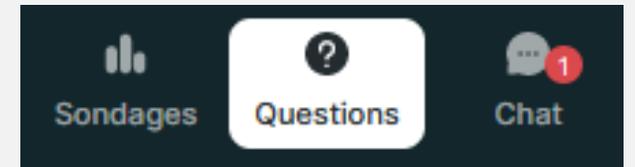
Laëtitia
COUBARD

*Chargée de
communication*

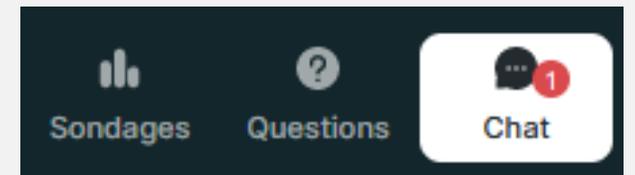
COMMENT ÉCHANGER PENDANT LE WEBINAIRE ?

Vous pouvez :

**Posez vos questions tout le long
du webinaire via l'onglet « Question »**



**Échanger avec nous et l'ensemble
des participants via le volet « Chat »**



QUI SOMMES-NOUS ?



QUELLES SONT NOS MISSIONS ?



INDEMNISER ET ACCOMPAGNER
toutes les victimes d'AT/MP



FIXER LES TAUX
de cotisations AT/MP des entreprises



PRÉVENIR
les risques professionnels

LES ENJEUX EN QUELQUES CHIFFRES

19 M

de salariés
couverts

2 M

d'établissements
assurés

70 M

de journées non travaillées
en 2021 liées à des AT/MP

604 565

accidents du travail avec
arrêt en 2021

2,24%

Taux de cotisation
AT/MP moyen

1 127 197

déclarations
d'accidents du travail

DES OUTILS POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS

01. CRÉER SON COMPTE AT/MP

COMPTE AT/MP – UN BOUQUET DE SERVICES

L'inscription au compte AT/MP est une **obligation légale depuis janvier 2022** pour toutes les entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale.

L'inscription **est gratuite**, et se fait à partir du compte **net-entreprises** de l'entreprise.

Il permet notamment de :

- Consulter le **taux de cotisation** de son entreprise ;
- Connaître le **taux de sinistralité** de son secteur d'activité ;
- Demander des **subventions Prévention**.



COMPTE AT/MP- ACCÈS AUX TIERS DÉCLARANTS

Les tiers déclarants **peuvent accéder au compte AT/MP de leurs entreprises clientes** sur net-entreprises.fr, et ainsi visualiser les informations nécessaires à la gestion de leur portefeuille client, à condition :

- d'avoir réalisé au moins une déclaration sociale nominative (DSN) pour celles-ci sur les trois derniers mois ;
- d'avoir ajouté le compte AT/MP pour tous les Siret clients le nécessitant.



VOUS ÊTES **EXPERT-COMPTABLE**
ET VOUS CONSEILLES DES **TPE ?**

INCITEZ-LES À S'INSCRIRE
AU COMPTE AT/MP SUR
NET-ENTREPRISES.FR



→ Lien vers le webinar compte AT/MP à destination des tiers déclarants :
<https://www.youtube.com/watch?v=8mm2x7bkogo>

02. ÉVALUER SES RISQUES ET FORMALISER SON DOCUMENT UNIQUE

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- Article L4121-3 du code du travail : « **L'employeur**, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, **évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs**, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, dans l'organisation du travail et dans la définition des postes de travail. »
- Article R4121-1 : « **L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs** à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte **un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail** de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. »



Depuis le 31 mars 2022, L'employeur a désormais l'obligation de **conserver son DU pour une durée minimale de 40 ans.**

A QUOI SERT L'ÉVALUATION DES RISQUES ?

L'évaluation des risques est **le point de départ de l'action santé/sécurité dans l'entreprise.**

Elle permet notamment de :



Faire un **état des lieux**
des risques présents
dans l'entreprise



Définir les secteurs/postes
sur lesquels **agir**
en priorité



Rédiger **un plan d'action**
pour améliorer les
situations de travail

DES OUTILS D'AIDE À L'ÉVALUATION POUR LES TPE

Tous secteurs d'activité sauf BTP



Entreprises du Bâtiment
et des Travaux Publics



→ Pour plus d'infos sur l'outil MonDocUnique,
vous pouvez consulter le site de l'OPPBTP :
<https://mondocunique-preventionbtp.fr/>

FOCUS SUR OIRA

Oira : une solution gratuite pour réaliser son document unique d'évaluation des risques

Oira: Online Interactive Risk Assessment

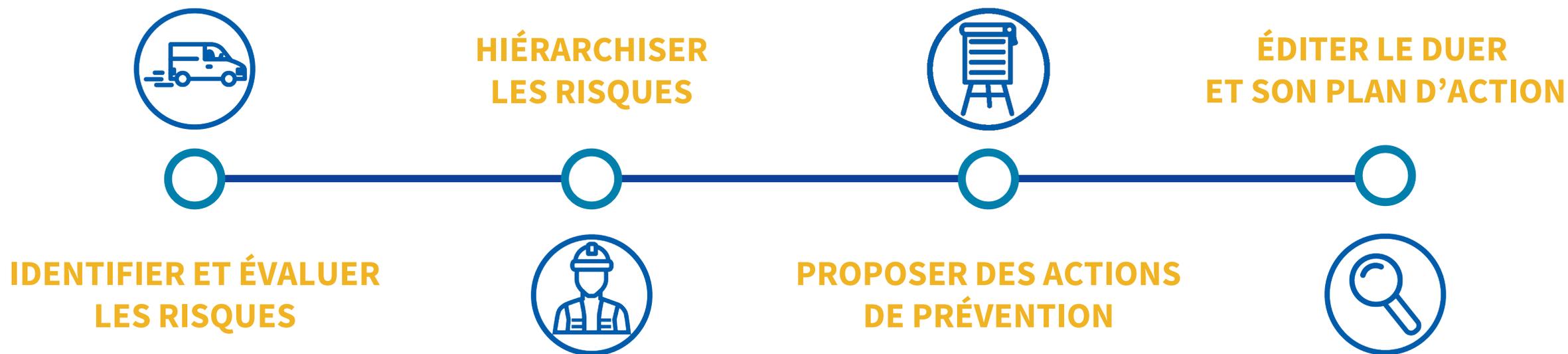


L'OIRA permet à l'employeur de faire un diagnostic des risques liés à son activité puis d'évaluer ses risques. Cela afin de formaliser et d'éditer son document unique. Il bénéficie alors d'un plan d'action de prévention, spécifique à son entreprise.



Plus d'informations sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

OIRA : UNE DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES



UNE OFFRE DE SERVICES SECTORIELLE, DÉCLINÉE POUR 38 MÉTIERS



Restauration - Hôtellerie – Commerces alimentaires

Hôtels/cafés/restaurants
Restauration rapide
Boulangerie/pâtisserie
Boucherie/charcuterie

Poissonnerie
Traiteur organisateur de réception
Commerce alimentaire de gros
Commerce alimentaire de proximité



Transport et environnement

Collecte des déchets
Transport routier de marchandises
Déménagement
Tri et traitement des déchets

Messagerie – fret express
Transport sanitaire
Transport routier de voyageurs



Bois et culture tropicale

Scierie
Métiers de l'ameublement
Métiers de l'emballage bois

Culture de la banane et de la canne à sucre



Automobile

Commerce et réparation automobiles et poids lourds



Services

Coiffure
Soins esthétiques
Métiers de la propreté
Clubs sportifs
Soin et prothésie onguulaire

Aide à domicile
Association
Travail de bureau
Vétérinaire
Accueil de jeunes enfants



Métallurgie – plasturgie – imprimerie

Traitement et revêtement des métaux
Métallerie/travail des métaux
Mécanique industrielle

Industries graphiques
Industries plastique et caoutchouc



Commerces non alimentaires

Commerce de gros non alimentaire
Pharmacie d'officine

Commerce de détail non alimentaire

→ Une présentation des 38 métiers disponibles est consultable sur le site de [l'INRS](#)

→ Lien pour accéder à l'outil [OiRA](#) générique : [cliquez ici](#)

03. SE FORMER EN PRÉVENTION

SE FORMER EN PRÉVENTION

Des formations dispensées par les caisses régionales et par l'INRS



Un **socle de formation** dispensé dans chaque région (*formations SST, Compétence de bases en prévention...*)



Des **formations INRS** sur de nombreux sujets relatifs à la prévention des risques



Des **formations en région liées aux spécificités de notre territoire.**

→ Accès à la page du site ameli relative à la formation : [cliquez ici](#)

→ Lien vers le catalogue formation 2023 proposé par la Carsat Centre Ouest : [cliquez ici](#)

SE FORMER EN PRÉVENTION

E-learning INRS



Toutes les personnes de l'entreprise souhaitant acquérir des bases en matière de santé et sécurité au travail.



Objectifs :

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail
- S'initier à des démarches de prévention des risques professionnels



E-learning (4 modules) disponible sur le site **inrs.fr**

**ACQUÉRIR LES BASES
EN PRÉVENTION DES
RISQUES
PROFESSIONNELS**

EN SAVOIR +

→ Lien vers la page INRS présentant le e-learning : [cliquez ici](#)

→ Pour toute information sur l'offre de formation en région n'hésitez pas à inciter vos adhérents/clients à consulter le [site internet de la Carsat Centre Ouest](#)

DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES POUR AGIR EN PRÉVENTION

L'ACCUEIL SECURITÉ : UN ENJEU MAJEUR



Près de **15 %** des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche.



Parmi ces accidents **1/4** concernent des salariés ayant moins de 1 an d'ancienneté au poste (*source : base EPICEA*)

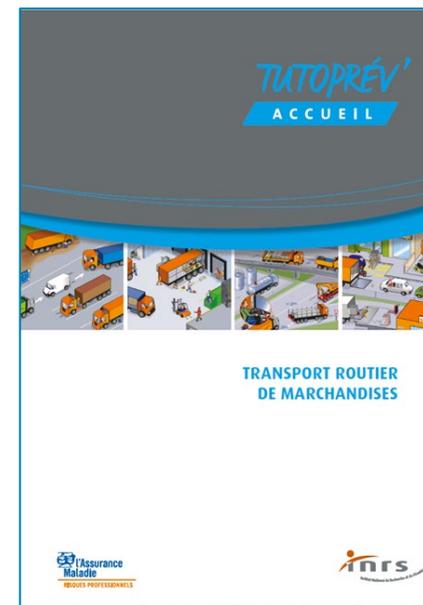
DEUX OUTILS ESSENTIELS POUR L'ACCUEIL

Cahier de l'accueillant



→ Lien vers le [cahier de l'accueillant](#)

TutoPrév' Accueil



→ lien vers la page INRS présentant le [TutoPrev'Accueil](#)

DES AIDES POUR INVESTIR EN PRÉVENTION



Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés peuvent bénéficier **d'aides financières**



Ces aides permettent de financer :

- **l'achat de matériels / équipements** pour réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles ;
- des **prestations de formation / d'accompagnement** en matière de prévention des risques professionnels.
- la mise en place d'un **projet plus global d'amélioration des conditions de travail**



La liste des aides et leurs conditions d'attribution sont disponibles sur **ameli.fr**



Où faire sa demande **de subvention Prévention ? Sur net-entreprises via son compte AT/MP**



Dirigeant d'entreprise,
**bénéficiez de différentes subventions
pour réduire les risques pour vos salariés.**

Rendez-vous sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

Pour plus d'informations sur les aides financières : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres>

UNE OFFRE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX TPE

SE FORMER

Formation en ligne
« Les bases de la prévention »



ACCUEILLIR LES SALARIÉS

Cahier de l'accueillant
Tutoprev accueil



INVESTIR FINANCIÈREMENT EN PRÉVENTION

Aides financières



ÉVALUER SES RISQUES

OiRA – outil en ligne d'évaluation des risques et définition d'un plan d'action

MonDOCunique – outil spécifique au secteur du BTP



AGIR SUITE À UN ACCIDENT

Outil INRS « Agir suite à un AT »



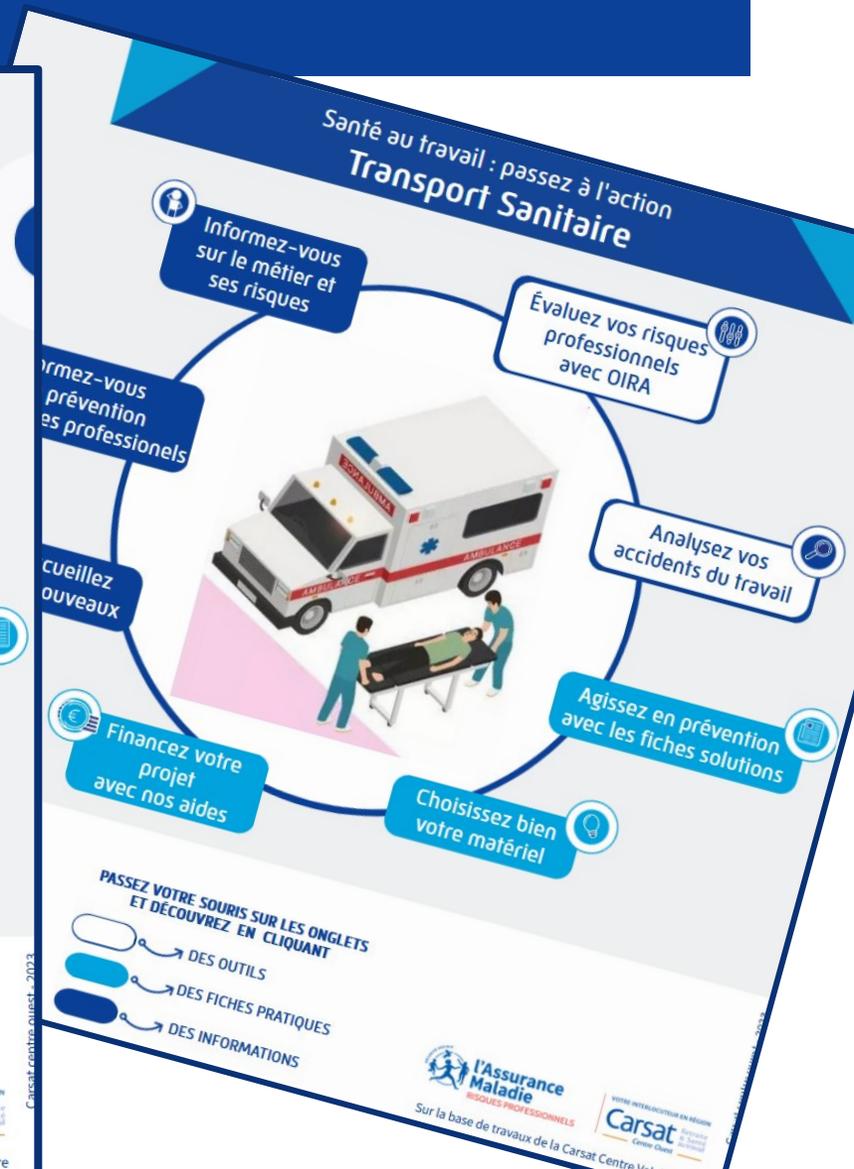
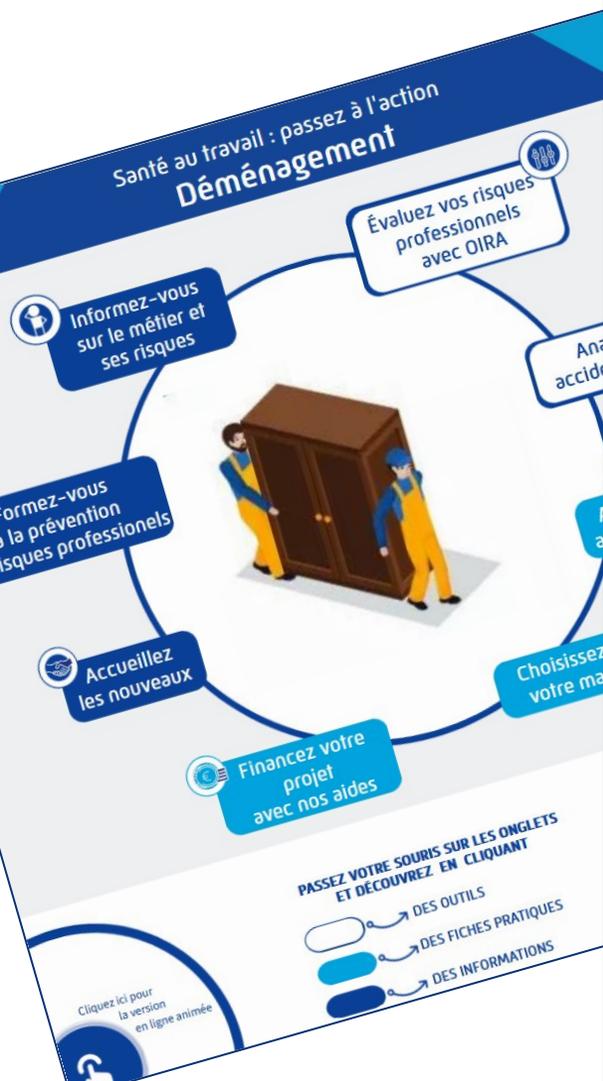
CHOISIR ET METTRE EN PLACE LES BONNES MESURES

Fiches solutions

Fiches « Comment bien choisir son matériel »



UNE SYNTHÈSE DISPONIBLE PAR MÉTIER



FONCTIONNEMENT



PASSEZ VOTRE SOURIS SUR LES ONGLETS ET DÉCOUVREZ EN CLIQUANT

- DES OUTILS
- DES FICHES PRATIQUES
- DES INFORMATIONS

Santé au travail : passez à l'action

Accueil de jeunes enfants



PASSEZ VOTRE SOURIS SUR LES ONGLETS ET DÉCOUVREZ EN CLIQUANT

-  DES OUTILS
-  DES FICHES PRATIQUES
-  DES INFORMATIONS



Sur la base de travaux de la Carsat Centre Val de Loire

Carsat centre ouest - 2023



Outil d'évaluation des risques professionnels - Accueil de jeunes enfants



OUTIL 10/2021

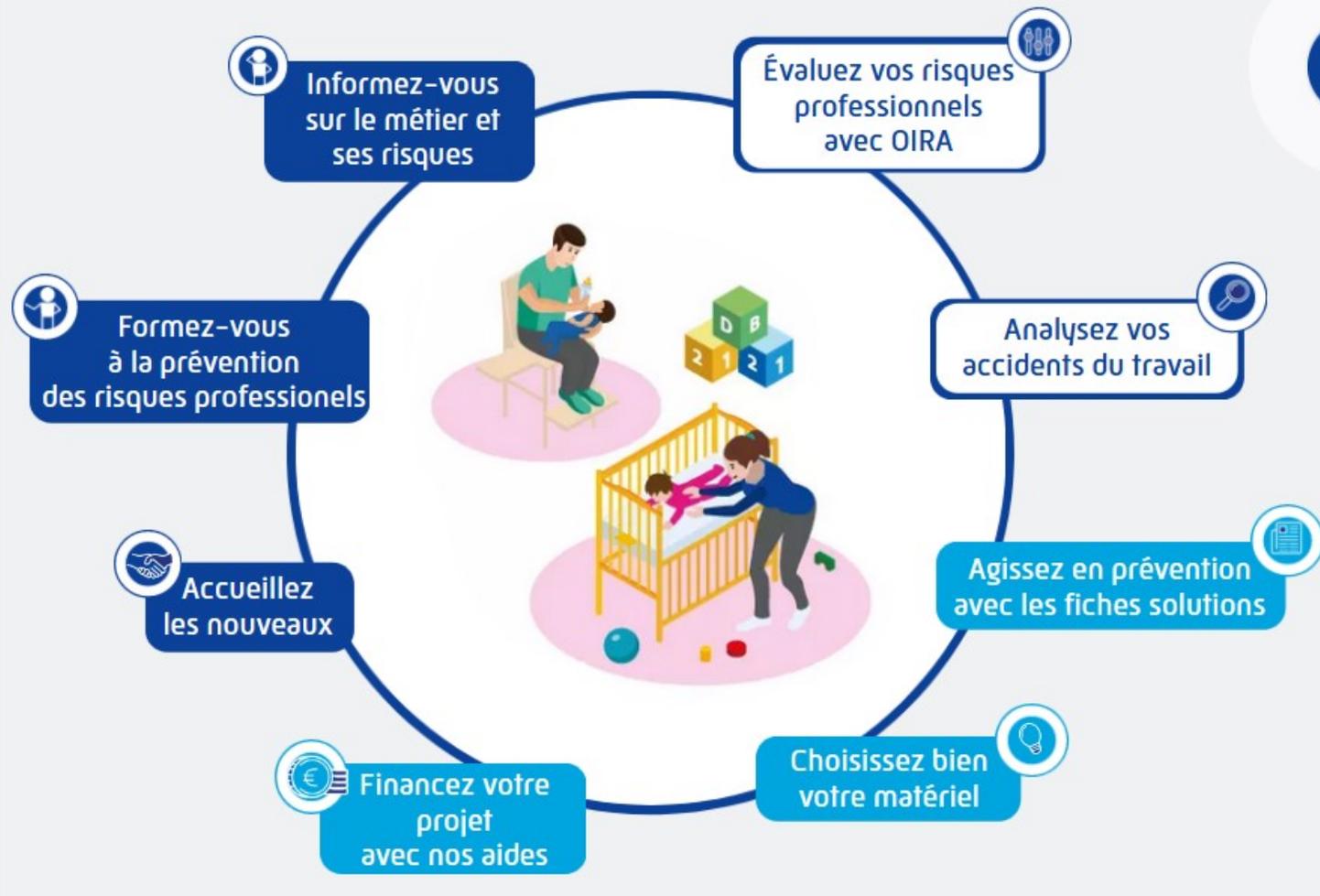


▶ [Accéder à l'outil](#)

Elaboré par l'INRS et l'Assurance Maladie risques professionnels, cet outil permet aux entreprises du secteur de l'accueil de jeunes enfants de réaliser leur évaluation des risques et d'éditer un plan d'action. Pour chaque risque identifié, une liste de mesures de prévention est proposée. Il est également possible d'ajouter des risques ou des mesures en fonction de la situation de chaque entreprise.

En cliquant sur le lien ci-dessus, vous allez accéder au site Internet qui héberge l'outil. Nous vous recommandons de vous inscrire en créant un compte, anonyme et gratuit, pour sauvegarder et télécharger votre évaluation.

Santé au travail : passez à l'action Accueil de jeunes enfants



→ Les fiches seront prochainement disponibles en téléchargement sur le site internet de la Carsat Centre Ouest

→ Certaines fiches sont déjà disponibles. Pour les obtenir dès maintenant, adressez-nous votre demande via cette adresse mail : prevention-tpe@carsat-centreouest.fr

PASSEZ VOTRE SOURIS SUR LES ONGLETS ET DÉCOUVREZ EN CLIQUANT

- DES OUTILS
- DES FICHES PRATIQUES
- DES INFORMATIONS

Cliquez ici pour la version en ligne animée



OU TROUVER CES SYNTHÈSES?

Pour découvrir ces fiches métiers, vous pouvez nous envoyer un mail à

prevention-tpe@carsat-centreouest.fr

À VOS QUESTIONS

Posez vos questions en cliquant sur l'onglet « Questions »



RETROUVEZ- NOUS



DEUX SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE :
[ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise) et [inrs.fr/](https://www.inrs.fr/)



NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



UN NUMÉRO UNIQUE : 3679

MERCI
D'AVOIR
PARTICIPÉ
AU WEBINAIRE

Vous recevrez **le replay** de ce webinaire par e-mail
dès la fin de celui-ci

Merci de prendre quelques minutes pour **répondre**
au **questionnaire de satisfaction**

Abonnez-vous à notre **page LinkedIn** pour bénéficier des
dernières informations sur nos offres de service